Image not found or type unknown

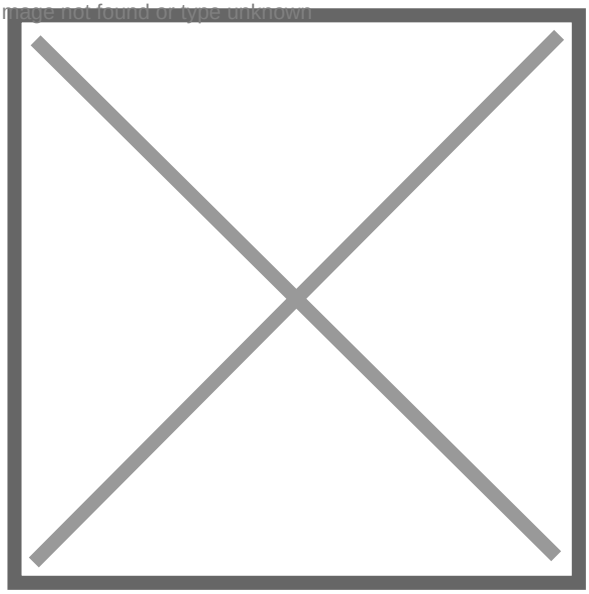

Achat d'une moto à un particulier

Par **sylvie68**, le **09/03/2009** à **21:44**

Bonsoir, voila mon fils a acheté une moto 50cm3 1000E il y a 8 jours. Il y avait quelques frais à faire d'un montant total de 150e. Il récupère la moto vendredi fait 15 km environ, au moment de la reprendre celle-ci ne démarre pas. De nouveau chez le garagiste : le moteur est foutu. Le devis s'élève à 408 e. Nous avons donc appelé le vendeur lui proposant soit de reprendre la moto, soit de participer à la réparation. Il nous a répondu qu'elle fonctionnait quand nous l'avons achetée, en clair ce n'est plus son problème.. Quel recours avons nous? Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés